

LE CASTOR.

Journal Politique et Littéraire,

DES ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

N. Aubin,
RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

LABOR OMNIA VINCIT.

BUREAU,
RUE COUILLARD, No. 41.

Mélanges Littéraires.

LES LOUPS

Ou la Bretagne sous le Régent.

PROLOGUE.

LA FORET DE RENNES.

(Suite.)

Il y avait, de par la province de Bretagne, une famille pauvre, et de noblesse douteuse qui se prétendait branche de Trembl et ajoutait ce nom au sien propre. Avant la mort de Jacques, M. de la Tremblays avait intenté à cette famille de Vaunoy un procès pour la contraindre à se désister de toute prétention au nom de Trembl. Le procès était pendant, et, suivant toute apparence, le parlement de Rennes allait condamner les Vaunoy, lorsque Jacques mourut. Ce fatal événement sembla changer subitement les desseins de M. de la Tremblays. Il arrêta l'action pendante au parlement de Rennes, et invita Hervé de Vaunoy, l'aîné de la famille, à se rendre aussitôt près de lui. Celui-ci n'eût garde de refuser l'invitation.

Il traversa la forêt, monta sur son piètre cheval de labour. Arrivé sur la lisière qui touchait le domaine de Trembl et les futaies du Boïexis, il ôta respectueusement son feutre et salua toutes ces richesses, tandis qu'un triomphant sourire relevait les coins de ces minces lèvres sous les cils fauves de sa moustache.

Hervé de Vaunoy pouvait avoir alors quarante ans. C'était un petit homme replet, à chevelure roussâtre, dont les exubérants anneaux encadraient un visage souriant et d'expression débonnaire. Ses yeux gris disparaissaient presque sous les longs poils de ses sourcils, mais ce qu'on en voyait était fort avenant et castrait au mieux avec la fraîcheur vermeille de ses joues. En somme, il avait l'air du meilleur vivant qui fut au monde, et il était impossible de le voir une fois sans se dire : Voilà un excellent petit homme ! La seconde fois, on ne disait rien du tout. La troisième, on pensait à part soi que le petit homme pouvait bien n'être point si bon qu'il voulait le paraître.

Chemina fâchant, il inspecta le manoir du Boïexis qu'il trouva très à son gré, ses fermes, métairies et tenues, qui lui parurent bien en point, et les bois dont il admirait cordialement la belle venue. Pendant cela, son sourire vainqueur ne le quittait point. On eût dit que le petit homme se voyait déjà dans l'avenir propriétaire et seigneur de toutes ces belles choses. Mais ce qui le flatta le plus, ce fut le château de la Tremblays lui-même. A la vue de ce fier édifice qui ouvrait sur une immense avenue sa grande porte écussonnée, Hervé de Vaunoy arrêta son cheval de charrette et ne put retenir un cri d'admiration.

—Saint-Dieu ! murmura-t-il tout ému, notre maison de Vaunoy tiendrait avec ses étables, écuries et pignonniers sous le portail de ce noble château... Il faudrait que monsieur Nicolas Trembl mon cousin, eût l'âme bien dure pour ne point me donner un gîte en quelque coin, et qu'après un pied dans un coin et bonne volonté, le diable fait le reste.

Il souleva le lourd marteau de la porte, et mit de côté son sourire pour prendre un air humble et dédaigneusement réservé.

M. de la Tremblays était assis sur le manteau de la haute cheminée de sa salle à manger. A son côté, un grand et beau chien de race sommeillait indolemment. Dans un coin, le petit Georges, âgé de quatre ans alors, jouait sur les genoux de sa nourrice. On annonça Hervé de Vaunoy.

Le vieux seigneur se tourna lentement vers le nouveau venu, et le chien, se dressant sur ses quatre pattes, poussa un sourd grognement.

—Paix, Job ! dit M. de la Tremblays.

Le chien se recoucha sans quitter des yeux le seul où Hervé se tenait découvert et respectueusement incliné. M. de la Tremblays continuait d'examiner ce dernier en silence. Au bout de quelques minutes, il parut prendre tout-à-coup une résolution et se leva.

—Approchez, monsieur mon cousin, dit-il avec une brusque courtoisie ; vous êtes le bien venu au château de nos communs ancêtres.

Hervé ne put retenir un tressaillement de joie, en voyant sa parenté, à laquelle il ne croyait guère lui-même, sitôt et si aisément reconnue. Sur un geste du vieux seigneur, il prit place sous le manteau de la cheminée. L'entrevue fut courte et décisive.

—J'espère, monsieur de Vaunoy, dit Nicolas Trembl, que vous êtes un vrai Breton ? —Oui, Saint-Dieu ! mon cousin, répondit Hervé, un vrai Breton. —Déterminé à donner sa vie pour le bien du duché ? —Sa vie et son sang, monsieur de la Tremblays !... ses os et sa chair ! —Détestant la France !... —Saint-Dieu ! abhorrant la France, monsieur mon digne parent ! —A la bonne heure ! s'écria Nicolas Trembl enchanté. —Touchez là, Vaunoy, mon ami. Nous nous entendrons à merveille, et mon petit-fils Georges aura un père en cas de malheur.

Hervé fut installé le soir même au château de la Tremblays, et, depuis lors, il ne le quitta plus, Georges lui était spécialement confié et nous devons reconnaître qu'il affectait en toute occasion pour l'enfant une tendresse extraordinaire.

Les choses restèrent ainsi durant dix-huit mois. M. de la Tremblays prenait Hervé en confiance. Il le regardait comme un excellent et loyal parent.

Les commensaux du château faisaient comme le maître, et Vaunoy avait l'estime de tout le monde. Il n'y avait que deux personnages auprès desquels il n'avait point su trouver grâce : le premier et le plus considérable était Job, le chien favori de Nicolas Trembl ; le second n'était autre que Jean-Blanc, l'Albinos. Chaque fois que Vaunoy entra au salon, Job fixait sur lui ses deux rondes prunelles et grognait dans ses soies jusqu'à ce que M. de la Tremblays lui eût imposé péremptoirement silence. Vaunoy avait beau le flatter, il perlait sa peine ; Job, en bon Breton qu'il était, avait la tête dure et ne changeait point volontiers de sentiment. M. de la Tremblays s'étonnait souvent de l'avarice que Job montrait à son cousin ; cela lui donnait même parfois à réfléchir, car il tenait Job pour un chien perspicace, prudent et de bon conseil. Mais Vaunoy, d'autre part, était si humble, si serviable, si dévoué ! Et puis, Saint-Dieu ! il détestait si cordialement la France ! Le moyen de concevoir des soupçons sérieux contre un homme qui abhorrait M. le régent ?

Quant à Jean Blanc, sa haine était beaucoup moins redoutable. Jean Blanc, en effet, occupait, dans l'échelle sociale, une position infiniment plus humble, que celle de Job. Il était, de son métier, tailleur de cercles, passait pour idiot, et n'eût point pu soutenir son vieux père sans l'aide charitable de M. de la Tremblays. Il était reçu dans les cuisines du château, parce que l'hospitalité bretonne accueillait hommes, mendiants et animaux avec une égale religion ; mais c'était à grand-peine qu'il conquerrait sa place au feu, et il lui fallait exécuter bien des cabrioles pour désarmer le mauvais vouloir du maître d'hôtel lors de la distribution des vivres.

—Arrière, méchant lapin blanc ! disait ce chef des valets de Trembl. N'as-tu pas honte, gibier de rebut, de demander la pitance d'un chrétien ?

Jean, suivant son humeur, hochait la tête en éclatant de rire, ou baissait ses yeux pleins de larmes. Parfois un éclair de raison ou de fierté semblait traverser sa cervelle. Alors, la bordure enflammée de ses paupières devenait livide, tandis qu'une tache écarlate se dessinait sur sa joue. C'était l'affaire d'un instant. L'écuyer Jude prenait le parti du pauvre Albinos dont l'apathie naturelle avait déjà triomphé de sa fugitive colère.

—Un peu plus de charité, maître Alain, disait l'écuyer Jude au majordome. Jean Blanc est le fils de son père, qui était un digne serviteur de Trembl. Notre monsieur n'entend pas qu'on traite ainsi les bonnes gens de la forêt.

Jude ne mentait point, Nicolas Trembl était doux envers ses vassaux ; mais, si accompli que soit le maître, l'insolence, cette gangrène de la valetaille, sait toujours se faire place en quelque coin de l'office.

Allain, le maître d'hôtel, grognait un juron armoricain et coupait à Jean Blanc un morceau de pain de mauvaises grâces. Celui-ci trempait aussitôt sa soupe, sans rancune apparente, et dévorait avec la plus parfaite égalité d'âme. Quand il avait fini, on lui donnait une seconde écuelle de bouillon bien chaud qu'il portait à son père Mathieu Blanc, le vieux vannier de la Fosse-aux-Loups.

Cette tranquillité de Jean Blanc, était-elle feinte ou réelle ? nous ne saurions trancher cette question d'une manière précise, et parmi ceux qui le connaissaient, les avis étaient partagés. On s'accordait à reconnaître que sa cervelle ne contenait point la somme d'idées raisonnables que comporte l'intelligence de l'homme ; mais était-il sérieusement idiot ? Tant que durait le jour, il chantait des bizarres refrains sur les couronnes des hauts châtaigniers, il gambadait le long des chemins à vêpres, son blême visage grimaçant à faire pâmer de rire échantres, marguilliers et bedeaux. Et pourtant Jean soignait son vieux père avec l'intention délicate d'une fille dévouée ; quand Mathieu avait besoin de remèdes, Jean travaillait le double, et plus d'un paysan affirmait l'avoir vu, le soir, agenouillé et priant au chevet du vieillard endormi. En outre, on le savait capable d'une reconnaissance sans bornes. Il s'était jeté, sans armes, au-devant d'un sanglier qui menaçait l'écuyer Jude, son protecteur, et il avait escaladé plus d'une fois les hautes murailles du jardin de la Tremblays, rien que pour baiser en pleurant de joie les mains du petit monsieur Georges, le fils de son bienfaiteur. Sa tendresse pour l'enfant était poussée jusqu'à une sorte de passion, et ceux qui ne croyaient point à l'idiotisme de Jean disaient que sa haine pour M. de Vaunoy venait de ce qu'il le regardait comme un intrus, destiné à frustrer le petit Georges de son héritage.

Ils disaient cela quand ils n'avaient point à dire autre chose de plus intéressant, car, bien entendu, Jean Blanc était un sujet de conversation fort secondaire. A part Vaunoy, qui le craignait vaguement

et d'instinct, Jude et M. de la Tremblays, qui ne dédaignaient point de causer parfois familièrement avec lui, personne ne s'occupait beaucoup du pauvre Albinos. On admirait sa merveilleuse adresse à tous les exercices du corps, comme on eût admiré l'agilité d'un chevreuil de la forêt ; sa douteuse folie ne l'empêchait pas même de ce mystérieux prestige qui s'attache, dans les contrées demi sauvages, aux êtres privés de raison. Les gens de la forêt se défiaient de sa démence et ne la trouvaient point de franc aloi. Quant aux femmes, Jean était pour elle un objet de dégoût ou de moquerie. Elles riaient en apercevant de loin sa face afarinée que nous ne saurions comparer qu'au masque populaire de nos pierrots ; elles frissonnaient lorsque le soir elles voyaient briller, sous le neigeux lincol de sa chevelure, l'éclat phosphorescent de ses yeux rouges.

Revenons à Nicolas Trembl que nous avons laissé méditant au chevet de son petit-fils Georges. Sans doute, le sujet de ses réflexions le captivait bien puissamment ; car, durant de longues heures il demeura immobile et si profondément absorbé qu'on eût pu le prendre pour un de ses vieillards de pierre qui dorment autour de ces antiques tombeaux. L'horloge du château avait sonné minuit depuis longtemps lorsqu'il secoua sa préoccupation. Il se leva, son visage était sombre, mais résolu. Il saisit la lampe qui brûlait auprès de lui et traversa doucement la salle, assourdissant le sonore cliquetis de ses éperons pour ne point troubler le sommeil de Georges.

—Vaunoy est incapable de me trahir, murmurait-il ; je le crois... sur mon salut, je le crois !... Mais loyauté n'exclut pas prudence, et il n'y a que Dieu pour sonder jusqu'au fond le cœur des hommes. Je veux prendre mes précautions.

Le vent des nuits courait dans les longs corridors de la Tremblays. Nicolas Trembl, abritant de la main la flamme de sa lampe, descendit le grand escalier et se rendit à la salle d'armes où Jude Leker, son écuyer veillait équipé et armé. Il lui fit signe de le suivre. Jude obéit aussitôt en silence.

M. de la Tremblays remonta d'un pas rapide les escaliers du château, traversa de nouveau les longs corridors et introduisit Jude dans une petite pièce qu'il avait choisie pour sa retraite habituelle. Lorsque Jude fut entré, M. de la Tremblays lui indiqua de la main un siège pour qu'il s'assît, et ferma la porte à double tour.

L'honnête écuyer n'avait point coutume de provoquer la confiance de son maître. Quand Nicolas Trembl parlait, Jude écoutait avec respect, mais il ne faisait point de question. Cette fois pourtant, la conduite du vieux seigneur était si peu étrange, sa physionomie portait le cachet d'une résolution si solennelle que l'écuyer ne put réprimer sa curiosité.

—Mon respecté seigneur... commença-t-il.

Nicolas Trembl lui imposa silence d'un geste, et fit jouer la serrure d'une armoire scellée dans le mur. De cette armoire il tira un coffret de fer vide qu'il plaça à terre. Ensuite, prenant au fond d'un compartiment secret de pleines poignées d'or, il les empila méthodiquement dans le coffret, comptant les pièces une à une. Cela dura longtemps, car il compta cent mille livres tournois. Jude n'en pouvait croire ses yeux, et se creusait la tête pour deviner le motif de cette conduite extraordinaire. Quand il y eut dans le coffret cent mille livres bien comptées, Nicolas Trembl le ferma d'un double cadenas, puis venant s'asseoir en face de Jude :

—Demain, dit-il d'un voix basse et calme, tu chargeras cette cassette sur un cheval... sur ton meilleur cheval... et tu iras m'attendre, avant le lever du soleil, à la Fosse-aux-Loups.

Jude s'inclina.

—Avant de partir, reprit M. de la Tremblays, tu prieras monsieur mon cousin de Vaunoy de se rendre auprès de moi sur-le-champ... va !

Jude se dirigea vers la porte.

—Attends ! poursuivit encore Nicolas Trembl ; tu emporteras tout ce dont on a besoin lorsqu'on ne doit point revenir au logis de longtemps... Tu choisiras ta meilleure armure et ta plus longue épée, comme pour une bataille où il faut mourir... tu diras adieu à ceux que tu aimes... As-tu fait ton testament ? —Non, répondit Jude. —Tu le feras, continua M. de la Tremblays.

Jude fit un signe d'obéissance passive et emporta la cassette.

III.— LE DÉPÔT.

Nicolas Trembl ne dormit point cette nuit-là. Le lendemain, avant le jour, il entendit dans la cour le pas du cheval de Jude. Presque au même instant, la porte de sa chambre s'ouvrit, et Hervé de Vaunoy parut sur le seuil. Il n'avait plus cet air humble et craintif dont nous l'avons vu s'affubler en entrant au château pour la première fois. Son sourire s'épanouissait maintenant joyeux sur sa face. Il portait le front haut et affectait les dehors d'une franchise brusque, à peine tempérée par un affectueux respect.

—Saint-Dieu ! dit-il en arrivant, vous êtes matinal, monsieur mon très cher cousin. J'étais encore à mon premier somme, lorsque...

Il s'arrêta tout-à-coup en apercevant le sévère et

grave visage de Nicolas Trembl, dont l'œil perçant tombait d'aplomb sur son ail et semblait vouloir descendre jusqu'au fond de sa conscience.

—Qu'y a-t-il ? murmura-t-il avec un involontaire effroi.

Nicolas Trembl lui montra du doigt un siège ; il s'assit.

—Hervé, dit le vieux gentilhomme d'une voix lente et tristement accentuée, lorsque Dieu m'a repris mon fils, vous étiez un pauvre homme ; faible, vous souteniez une lutte inégale contre moi qui suis fort. Vous alliez être écrasé... Vous avez été généreux, mon noble cousin, interrompit Vaunoy qui se sentit venir une vague inquiétude. —Serez-vous reconnaissant ? reprit le vieillard.

Vaunoy se leva et saisit sa main qu'il porta à ses lèvres.

—Saint-Dieu ! monsieur, s'écria-t-il, je suis à vous, à vous, corps et âme !

Nicolas Trembl fut quelque temps avant de reprendre la parole. Son regard ne se détachait point de Vaunoy.

Je vous crois, dit-il enfin ; je veux vous croire... Aussi bien il n'est plus temps d'hésiter ; une résolution est prise. Écoutez.

M. de la Tremblays s'assit auprès de Vaunoy et poursuivit :

—Je vais partir, pour ne point revenir, peut-être... Ne m'interrompez pas... Ma route sera longue, et au bout de la route je trouverai un abîme. La providence peut me faire surmonter ce danger certain et redoutable ; mais la Providence protège-t-elle encore le pays breton ?... Mon espoir est faible, et ma ferme croyance est que je vais à la mort. —A la mort ! répéta Vaunoy sans comprendre. —A la mort ! s'écria le vieillard, dont un subit enthousiasme illumina le visage ; n'avez-vous jamais désiré mourir pour la Bretagne, monsieur de Vaunoy ? —Saint-Dieu ! mon cousin, il est à croire que cette idée a pu me venir une fois ou l'autre, répondit Hervé à tout hasard. —Mourir pour la Bretagne ?... mourir pour sa mère opprimée, monsieur, n'est-ce pas le devoir d'un gentilhomme ? —Si fait, mais... —Le temps presse et mon projet n'est point d'entrer dans d'inutiles explications. Quand je ne serai plus là, Georges aura besoin d'un appui... —De lui en servirai-je ? —D'un père... —Ne vous déchiez pas la reconnaissance d'un fils ! déclama pathétiquement Vaunoy. —Vous l'aimez bien, n'est-ce pas, Hervé, ce pauvre garçon que je vous légue ? Vous lui apprendrez à aimer la Bretagne, à détester l'étranger... vous me remplacerez.

Vaunoy fit le geste d'essuyer une larme.

—Oui, reprit le vieillard, en refoulant son émotion au dedans de soi, vous êtes bon, bon et loyal. J'ai confiance en vous, et ma dernière heure sera tranquille.

Il se leva, traversa la salle d'un pas ferme et ouvrit un meuble d'où il sortit un parchemin scellé à ses armes.

—Voici un acte, continua-t-il, que j'ai rédigé cette nuit, et qui vous confère la pleine propriété de tous les domaines de Trembl.

Vaunoy tressauta sur son siège. Ses yeux éblouis virent des millions d'étoiles. Tout son sang se précipita vers sa joue. M. de la Tremblays, occupé à déplier le parchemin, ne prit point garde à ce mouvement de joie délirante. Il continua :

—Sans vous métre dans mon secret, qui appartient à la Bretagne, je puis vous dire que mon entreprise m'expose à une accusation de lèse-majesté. Ce crime, car ils nomment cela un crime, entraîne non seulement la mort mais la confiscation de tous les biens de l'accusé. Il faut que l'héritage de Georges Trembl soit à l'abri de cette chance, et je vous ai choisi pour dépositaire de la fortune de mon petit-fils.

Vaunoy n'eut point la force de répondre, tant sa cervelle était bouleversée par cet événement inattendu. Il mit seulement la main sur son cœur et darda au plafond son regard hypocrite.

—Acceptez-vous ? demanda Nicolas Trembl.

—Si j'accepte ! s'écria Vaunoy, retrouvant à propos la parole. Ah ! mon cousin, voici donc venue l'occasion de vous témoigner ma gratitude ! Si j'accepte !... Saint-Dieu ! vous me le demandez !

Il prit à deux mains celles du vieillard.

—Merci, merci, mon noble cousin ! continua-t-il avec effusion ; je prends le ciel à témoin que votre confiance est bien placée.

Job, le chien favori de M. de la Tremblays, interrompit à ce moment Vaunoy par un grognement sourd et prolongé. Ensuite, il quitta le cousin où il avait passé la nuit, et vint se placer entre son maître et Hervé, sur lequel il fixa ses yeux fauves. Vaunoy tressaillit et recula instinctivement.

—Le chien et l'idiot ! pensa le vieillard, qui n'était pas pour rien Breton de bonne race et gardait au fond de son cœur cette corde qui vibre si aisément dans les poitrines armoricaines, la superstition.

Il hésita durant une seconde, et fut tenté peut-être de serrer le parchemin ; mais la voix de ce qu'il appelait son devoir le poussa en avant. Il écarta du pied Job avec rudesse et remit l'acte entre les mains de Vaunoy.

(A continuer.)



LE CASTOR.

Québec,

VENREDI, 30 MAI, 1845.

Affreuse Conflagration.

Destruction de St. Roch, du quartier du Palais et d'une partie du Faubourg St. Jean.—Scènes épouvantables.—Générosité de la classe aisée.—Considérations sur les meilleurs moyens de réparer le désastre. Appel aux sympathies de l'Angleterre, de la France et de la population française des Etats-Unis.—Il faut rebâtir St.-Roch.—La législation provinciale ne pourrait-elle pas venir au secours de Québec et avancer à titre de prêt ou autrement, les fonds nécessaires pour aider les propriétaires du terrain à reconstruire les maisons détruites ?

Jamais tâche plus pénible que celle qu'il nous faut accomplir aujourd'hui n'échoit au journaliste. Des souffrances inouïes, la misère la plus effrayante, ont remplacé pour des milliers de nos frères et en quelques heures seulement le bonheur, l'aisance, la tranquillité dont ils jouissaient et que tous avaient acquis par des années de travail, et d'économie. Il nous faut essayer d'en faire le tableau, non pour les citoyens de notre ville qui l'ont eu sous les yeux, mais pour le répandre au loin et exciter les sympathies de ceux qui ne sauraient soupçonner l'étendue de la détresse qui vient d'atteindre une population active, industrielle et douée des plus belles vertus sociales.

Mardi vers midi, le feu se déclara dans la grande tannerie de Mr. Richardson, au pied du côté Ste. Geneviève. On l'attribue au fourneau d'une machine à vapeur employée à mouler le tan. Le feu prit aux écorces et de là gagna des barriques d'huile qui se trouvaient auprès, puis se communiqua rapidement aux autres parties de la tannerie avant que l'alarme ait attiré sur les lieux les compagnies de pompiers ou des secours capables d'arrêter la marche du feu destructeur; d'ailleurs tout alors semblait concourir à rendre inutiles tous les efforts humains; un vent violent poussait les flammes vers St. Roch et une atmosphère brûlante favorisait leur progrès.

En quelques minutes le feu avait détruit tous les bâtiments de Mr. Richardson, sa demeure, la tannerie appartenant à Madame Veuve Lemieux, sept ou huit autres maisons en face dans la rue St. Valier. Là, de grands efforts furent faits et avec succès, grâce au dévouement des pompiers qui se trouvaient à ce poste pour empêcher le feu de rétrograder vers l'extrémité du faubourg St. Valier; mais tandis que toute l'énergie des travailleurs s'épuisait à garantir ce quartier, l'on découvre que des charbons enflammés transportés par le vent et qu'on n'aperçoit point à cause du soleil qui brille en ce moment, ont mis le feu à une maison de la rue de l'Eglise, et presque en même temps dans le chantier à navires de Mr. Munn, c'est-à-dire à une distance de plus de 3,000 pieds; il est alors évident que tout St. Roch est voué à la destruction; des efforts sont faits encore pour arrêter le feu, mais les bras, l'eau manquant, chacun pense à son propre salut et au milieu de cette scène, il est impossible de sauver les effets même les plus faciles à transporter. Les malheureux habitants du quartier immédiatement attaqué ne peuvent croire que tout sera détruit, ils transportent leurs meubles, leur linge etc, dans les rues voisines qui doivent bientôt à leur tour être réduites en cendres.

Au moment où les rues de l'Eglise et Ste. Hélène furent attaquées le vent redoublait de violence et les flammes ne s'élevaient plus dans les airs, mais couchées par l'ouragan elles frappaient, enveloppaient, tournaient les maisons comme si un torrent de feu eût débordé dans toutes les rues longitudinales, et arrivaient à la rue qui borde le parc à bois du gouvernement plus promptement qu'une personne n'eût pu le faire en courant. Tandis que l'élément dévorait ainsi le centre et le bas de Saint-Roch dont les habitants se trouvaient ainsi refoulés vers l'eau et durent chercher leur salut en s'embarquant sur la Rivière Saint-Charles, nous étions témoin et acteur même dans une scène telle qu'il est impossible de décrire et à laquelle on ne peut songer sans effroi. La partie de la rue St. Valier qui longe le cap se trouvait cernée par le feu qui consumait à son extrémité les maisons de la côte d'Abraham; toutes les maisons de la rue Fleurie qui court à côté d'elle et parallèlement, brûlaient à la fois. Le rocher qui est la perpendiculaire sur une étendue d'environ mille pieds formait le troisième côté de cet abîme; la seule issue était la pente rapide de la côte à Coton. C'est là que se précipitèrent dans un désordre dont la déroute d'une armée ne donnerait qu'une faible idée, une foule dense et désespérée d'hommes, de femmes et d'enfants; tous se précipitaient en criant au milieu des voitures chargées de bagages enflammés; des malades à demi nus et ne pouvant marcher, des vieillards, l'esprit égaré, qui ne voulaient point abandonner leurs demeures et qu'il fallait entraîner de vive force, des animaux domestiques qui se jetaient au milieu du tumulte; tout cela au milieu d'un nuage de fumée étouffante d'une pluie d'étincelles qui mettaient le feu aux vêtements mêmes des fuyards, des enfants qui demandaient leurs parents, voilà le spectacle déchirant qui demeure gravé dans notre mémoire mais que nous n'essaierons point de présenter à l'imagination de ceux qui n'en ont pas été frappés.

C'est en cet endroit qu'une forte pompe envoyée généreusement par M. F. Evanturelle père à qui elle appartenait et que des citoyens avaient servie avec des efforts extraordinaires, dut être abandonnée au milieu des flammes qui dévoraient tout; des charretiers furent obligés de couper les traits des voitures dont les charges brûlaient, pour fuir avec leurs chevaux.

Nous ne racontons là que ce que nous avons vu et chaque autre quartier peut fournir son épisode à l'histoire de ce drame douloureux. Le feu courait toujours et ne s'arrêta que dans la rue St. Charles, au pied de la côte de la canoterie où la troupe fit sauter en l'air deux maisons qui eussent indubitablement sans cette précaution conduit les flammes jusqu'aux foulons et aux immenses chantiers à bois de Sillery, et probablement à la partie supérieure de la ville.

Les rues détruites sont les rues St. Valier et St. Charles, c'est à dire une longueur de près d'une demi lieue, les rues Fleurie, St. Hélène, des Prairies, Ste. Marguerite, St. Gabriel, Bélaïr, des Fossés, Octave, St. Joseph, la partie inférieure des rues St. François, du Roi, Richardson, du Prince Edouard. Quelques maisons sur la rue de la couronne, toute la rue de l'Eglise, la rue du Pont, à l'exception des deux carrés près de la rivière, la rue Anne, la petite rue St. Pierre, les rues Grant, St. Dominique, St. Roch, St. Nicolas, Ancienne; toutes les belles maisons qui entourent le marché St. Paul, à l'exception des trois bâtisses qui avoisinaient la rivière, la rue St. Paul, jusqu'à la canoterie, la rue des Bains et la rue St. Charles. Dans le faubourg St. Jean, toutes les maisons qui couronnent le côté ouest, sur un côté des rues St. Georges, et St. Olivier sont devenues la proie des flammes à l'exception de deux, l'une appartenant à l'hon. Ls. Massue, l'autre à Mr. A. Berthelot, nous dit-on. Sans le zèle et l'énergie des citoyens de cette partie de la ville sous la conduite de Mr. Wells, le feu n'eût point arrêté là ses ravages et cette partie importante de la ville eût sans doute aussi succombé.

Les rues brûlées mises les unes à la suite des autres couvraient une longueur de près de quatre lieues. On estime le nombre des maisons à douze cents au moins, et celui des personnes qui se trouvent sans asile à au moins douze mille. Les pertes en meubles, vêtements, outils, marchandises, matériaux de construction, sont immenses, et on peut le dire incalculables. Le montant assuré à l'Assurance du Canada est de près de £45,000, à celle de Québec £25,000, à celle du Phénix de Londres de £2,600. On ne sait pas encore combien il y a au bureau de l'assurance de Montréal, l'agent étant absent. Il est certain que les sommes assurées seront payées, et elles le seront sans délai si les banques peuvent venir en aide aux compagnies. Un grand nombre de personnes étaient assurées à l'assurance mutuelle de St. Roch, institution créée sans jugement et contre l'avis de personnes qui prévoyaient qu'en cas de grand incendie les assurés seraient ruinés sans ressources; cette compagnie est, comme on peut l'imaginer, anéantie.

Parmi les édifices incendiés se trouvent l'Eglise paroissiale de St. Roch, deux chapelles protestantes, plusieurs écoles, deux grandes brasseries à bière, deux fonderies, les grandes boulangeries de Mr. Clearhue, celle de Mr. Tourangeau, ainsi qu'un grand nombre d'autres, des chantiers à bois considérables, des forges, des magasins de farine, enfin des usines de toute espèce; car, on peut le dire, St. Roch était le quartier où régnaient la plus grande activité industrielle.

Durant toute la durée de l'incendie le militaire déploya beaucoup de zèle et de dévouement; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de soins que les soldats purent empêcher le feu de gagner la Haute-Ville; l'Arsenal fut longtemps menacé ainsi que les bâtisses qui environnent l'Hôtel-Dieu; les citoyens de cette partie de la ville durent passer un moment de bien terrible anxiété, deux poudrières sur lesquelles tombaient les étincelles et les charbons enflammés, touchaient presque au mur contre lequel la flamme venait frapper. Le toit de notre propre demeure qui est séparée de l'une d'elles par le grand jardin de l'Hôtel-Dieu prit feu à deux reprises. Un grand nombre de familles abandonnèrent la ville. Nous dirons ici en passant qu'en tems de paix les poudres de ces magasins devraient ce nous semble être transportées à la citadelle. La ville de Québec est ainsi menacée inutilement de destruction par quatre ou cinq poudrières que les plus minutieuses précautions ne sauraient jamais rendre entièrement sûres.

La perte ne peut pas être estimée à moins de sept ou huit cent mille louis, ou plus de trois millions de piastres.

Les ruines fumantes de cette fourmillière d'honnêtes ouvriers hier encore si gaie, si heureuse, si active, aujourd'hui désolée, ne peuvent se visiter sans que des larmes brillent à l'œil du spectateur le moins sensible. Cette forêt de cheminées, où ça et là des parents cherchaient au milieu des décombres les restes de leurs enfants, de leurs frères, de leurs sœurs, ces rues méconnaissables où sur l'ancienne voie publique sont épars les débris d'animaux domestiques, de meubles, d'ustensiles, de machines, ce spectacle de destruction enfin ne semble pouvoir être l'œuvre de quelques heures. On ne sait nullement encore le nombre de personnes qui ont péri dans les flammes, mais il doit être considérable. Hier matin on a retrouvé près de la côte à Coton les cadavres défigurés de cinq personnes, près de l'église plusieurs autres ont péri; un père a été arraché des flammes où il s'élançait en vain pour sauver ses cinq enfants. Deux jeunes filles ont été retrouvées aujourd'hui sous les ruines de leur maison où elles étaient entrées pour sauver une somme d'argent.

Un grand nombre de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. Mr. J. B. Bigaouette, l'un des plus anciens, des plus respectables et des plus aisés citoyens de St. Roch a été retiré de sa maison dans un état méconnaissable par un officier; il est à l'Hôtel-Dieu où l'on désespère de ses jours.

Mr. Jos. Légaré, fils, a sauvé des flammes une femme du nom de Maranda qui est aussi à l'Hôtel-Dieu dangereusement malade. Un journalier nommé Lisotte est grièvement blessé, ainsi qu'une foule d'autres dont nous ne connaissons pas les noms. Notre confrère le rédacteur du *Canadien* a perdu tous ses meubles et ses habits; il eut le visage et une main brûlés au vif par la flamme au moment où il entraînait son épouse hors de la maison. Enfin nous ne pourrions citer tous ceux qui ont couru de grands dangers, soit en essayant de sauver leurs propres effets, soit en prêtant secours à d'autres.

Le soir même de l'incendie une assemblée des citoyens sous la présidence de l'honorable R. E. Caron, se réunit spontanément et adopta provisoirement des mesures de soulagement pour les personnes qui n'avaient pu trouver d'asile chez leurs amis ou leurs connaissances; des distributions de pain et de vivres furent organisées de suite. Hier, une réunion convoquée régulièrement nomma des comités de secours chargés de prendre toutes les mesures que peut exiger la circonstance; cette assemblée des citoyens les plus aisés de notre ville et qui doit faire appel aux autres citoyens du pays et de l'étranger, a noblement donné l'exemple et peut sans crainte solliciter l'aide de tous ceux qui peuvent s'intéresser au sort de notre population. Les belles souscriptions obtenues dans un instant et dont on verra la liste ailleurs prouvent que ceux qui demandent ainsi la sympathie pour leurs frères méritent qu'on leur aide à faire le bien et démontrent combien est grand le malheur qui inspire pareils sacrifices. Nous aimons à croire que notre estimable confrère du *Courrier des Etats-Unis*, aux titres qui l'honorent déjà aux yeux de ses compatriotes, voudra bien ajouter le mérite d'employer son influence auprès des populations françaises de l'Amérique dont il est le digne défenseur et l'organe, pour obtenir leur coopération à cette œuvre d'humanité. Le quartier détruit était occupé par cette population canadienne-française qui honore et qui se rappelle avec bonheur son origine, qui a voué à sa langue, aux institutions de ses ancêtres un culte que les tems et les persécutions n'ont fait qu'aviver; nous sommes sûr que ce ne serait pas en vain que notre confrère ferait appel aux français de New-York et des autres parties des Etats-Unis dont la générosité n'est jamais en défaut et à qui l'aisance permet d'ouvrir leur bourse comme leur cœur à toutes les infortunes.

Quelqu'immense qu'ait été et que puisse être la générosité de tout le peuple de la Province, il est impossible qu'elle aille au-delà des premiers secours, il est impossible qu'elle fasse plus que d'empêcher cette population de 12,000 âmes, qui se trouve sans asyle, de mourir de faim. Mais cela ne doit pas suffire, il faut reconstruire St. Roch. Il le faut, non seulement par humanité, il le faut par intérêt. Il est triste pour nous de prononcer ce mot, et nous convenons que les citoyens de Québec ne méritent pas qu'on leur jette un pareil mot et une pareille intention à la figure. Mais aussi ce n'est pas à eux, c'est à la Province que nous jetons ce mot et cette intention. Il faut reconstruire St. Roch, et la Province seule peut le faire; il le faut, car c'est là le siège d'une grande et puissante industrie nationale. Il le faut, car dans un pays qui ne compte que deux grandes villes, on ne saurait en laisser la moitié d'une en ruines. Il le faut, et la Province doit le faire en justice pour Québec pour lequel l'on n'a jamais rien fait. On a dépensé des sommes énormes pour les travaux publics; nous ne voyons pas quel plus bel ouvrage le public pourrait faire.

Aussi nous sommes certains que sur la garantie de la ville (si on refusait de le faire autrement) ceux qui ont en mains le trésor public, ou en répondent, ne refuseront pas d'avancer les fonds nécessaires pour la reconstruction immédiate de la moitié de Québec. Les habitants de la partie de la ville qui est encore debout ne sauraient avoir aucune objection possible à une telle garantie qui d'ailleurs se garantirait par elle-même, puisque l'argent emprunté se convertirait immédiatement en propriétés sujettes à taxation. D'ailleurs chacun des citoyens des autres parties de la ville, a perdu sans s'en douter la moitié de sa fortune, et ce serait simplement la reprendre que de faire un emprunt. C'est la partie ouvrière ou manufacturière de la ville qui est détruite, c'est donc celle sans laquelle ni commerce, ni industrie ne peuvent exister pour le reste.

Nous croyons inutile d'insister là-dessus, ni même d'ajouter un seul mot. Nous sommes certains d'ailleurs que le comité nommé à la grande assemblée à présent qu'il a dû pourvoir aux premiers besoins de la population, ne tardera pas à envoyer une députation à Son Excellence, pour concerter avec lui quelque grande et énergique mesure.

Voici la liste des personnes qui ont donné leur nom à l'assemblée qui s'est tenue hier, avec le montant des sommes souscrites. C'est avec orgueil, comme citoyen de Québec, que nous publions ces noms; notre ville a toujours été renommée pour la générosité de ses habitants, mais dans la circonstance actuelle, cette générosité tient du prodige. Chacun a souffert directement ou indirectement, et tout le monde néanmoins s'empresse de venir en aide aux malheureuses victimes de l'effroyable incendie qui a détruit plus d'un tiers de Québec. Voici les noms des personnes généreuses que nous avons pu nous procurer:—

- Le maire, £150; L'Evêque de Sidlyme, 50; Le Séminaire de Québec, 500; Banque de Montréal, (succursale à Québec.) 250; G. Joly, 300; Hôtel-Dieu, 500; M. Baillargeon, 50; Banque de Québec, 250; Juge Panet, 100; l'honorable juge Bédard, 25; Jas. Gibb, 500; H. Jessopp, 100; G. Black, 100; Wm. Price, 100; Forsyth, Walker & cie, 100; G. B. Symes, 100; C. P. Levey, 100; Lemesurier, Tilton & cie, 100; Gillespie, Greenshild & cie, 100; Pemberton Brothers, 100; A. & E. Burstall, 100; Wm. Henry, 100; John Thomson, 100; C. Langevin, 200; Ths. Frost & cie, 100; Ths. C. Lee, 100; Bank of British N. A., 250; Sharples, Wainright & cie, 100; Pa-

- terson, Young & cie, 100; Pokergill, Tibbits & cie, 100; Ed. Burroughs, 100; Atkinson, Usborne & cie, 100; Julien Chouinard, 100; Louis Massue, 100; Méthot, Clinic & cie, 100; Hon. J. Neilson, 100; H. Atkinson, 100; H. Black, 100; A. Laurie, 100; Capt. Baxter, 50; Forsyth & Bell, 50; Hon. Aylwin, 75 (†); P. Paterson, 260; — Dunn, 50; H. W. Primrose, 25; O. S. Stuart, 50; J. T. Tazchereau, 25; H. W. Jones, 50; J. Hygan & cie, 50; J. H. Joseph & cie, 25; Christian Wurtel, 100; Wm. Valteau, 25; P. Chauveau, 40; Hon. Cockran, 40; W. R. Griffin, 25; J. B. Hardy, 25; Juge McCord, 12 10s; J. Tardif, 10; P. Gingras, jr. 25; Jac. Blanchard, 25; Jas. Boswell, 25; Dr. Fisher, 25; G. McKie, 30; W. Booth, 10; D. Ross, 5; John Cook, D. D., 25; A. Simpson, 25; J. J. Sims, 5; P. McMahon, 12 10s; C. L. F. Haensel, 5; Noah Freer, 25; Ryan Brothers, 50; Glover & Fry, 25; J. Chabot, 50. (Total jusqu'à présent, près de £8,000.)

(†) On nous assure que cet honorable monsieur, outre ce don, ajoute le montant d'une maison assurée sur trois qui lui appartenaient et qui ont été détruites.

LE COMITE DE SECOURS AUX INCENDIES, nous prie d'annoncer une assemblée générale des citoyens qui se tiendra, dimanche prochain, à l'issue de la messe paroissiale (qui sera dite dans la chapelle), devant l'Eglise de St. Roch, pour aviser aux moyens d'obtenir de la Couronne l'abolition des droits seigneuriaux, et pour prendre des mesures afin de reconstruire la partie de cette cité détruite par l'incendie, de manière à en rendre les rues plus commodes et à prévenir les accidents par le feu.

Nous espérons que tous les intéressés se rendront en foule à cette assemblée dont l'objet est d'une grande importance. Car ce n'est point tout de pleurer sur l'immensité de notre perte, il faut avec le secours de nos amis, chercher à la réparer de la manière la plus avantageuse possible et ne pas oublier surtout la salubrité et la commodité, choses qui nécessitent un nouvel alignement. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer aussi que l'abolition des droits seigneuriaux dont il est à espérer que la Couronne fera remise, ne sera profitable qu'en autant que ceux qui jouiront de ce bénéfice ne pourront le transmettre à leurs acquéreurs à titre onéreux d'ici à dix ans au moins. Il faut à tout prix que les propriétaires actuels conservent leurs emplacements qui ne tarderont point à valoir peut-être beaucoup plus qu'avant, alors que l'industrie et l'activité auront repris leur essor. Nous espérons que les citoyens réfléchiront à cet objet et s'efforceront de prévenir le mal qui pourrait résulter d'un trop grand empressement de la part des propriétaires actuels à aliéner des propriétés pour des prix minimes et que le malheur seul engagerait à accepter.

AUX ABONNÉS.

Ayant souffert autant et plus que tout autre habitant de la ville du désastre causé par l'incendie, nous réclamons l'indulgence de nos abonnés, si d'ici à quelque tems, notre journal ne paraît point avec la régularité accoutumée. Nous pouvons les assurer qu'aussitôt que nous aurons pu rassembler le nombre nécessaire d'ouvriers, nous nous empresserons de reconnaître par un renouvellement de zèle et de ponctualité la bienveillance que nos abonnés voudront bien nous montrer en cette occasion.

Nous voyons par les journaux du Haut-Canada qu'il vient de se former une compagnie à Kingston pour exploiter tous les genres de machines qui se meuvent par la vapeur; en sorte que notre Seer Province va prendre de l'importance, malgré les obstacles que la nature semblait d'abord lui opposer. Notre pauvre Bas-Canada est alligé dans sa politique, ses biens etc., tous les décaux semblent conjurés contre nous. Il ne faut pas moins que l'efficacité de notre caractère et le courage que nous savons montrer dans l'adversité, pour lutter avec avantage et montrer encore un front joyeux. Cependant tout n'est point perdu, car il reste l'espérance et le patriotisme.

Nous apprenons que Mr. Chs. Dion, instituteur, dont la maison a été incendiée à St.-Roch, va être prochainement en mesure de recommencer son école dans la rue St.-Jean. Nous donnerons lundi prochain son adresse et l'époque de la rentrée des élèves. Les parents doivent faire quelques efforts pour envoyer encore leurs enfants à l'école et ne point les laisser perdre dans une oisive funeste un tems précieux.

Mr. Larivière, moullier dont l'établissement a été consumé avec tant d'autres, nous prie d'annoncer qu'il a perdu un paquet de notes promissaires. Toute personne à qui il en serait présenté par d'autres que par lui-même, est priée d'en venir donner avis à ce bureau.

La lettre de Mr. Eugène Blais, boulanger, a été reçue trop tard et ne paraîtra que dans notre prochain numéro.

AVIS.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez Chs. Panet, écr, avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville.

J. P. RHEAUME,

Avocat et Procureur.

Québec, 30 mai, 1845.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE TERRE située au lieu nommé le Gros Pin appartenant à L. T. BESSIERE Ecr. avec ensemble UNE BELLE MAISON spacieuse et autres bâtimens. S'adresser à N. F. BELLEAU Ecr. Avocat, Rue St. Louis ou au Soussigné Ed. TESSIER N. P. Rue St. George Faubourg St. Jean. Québec le 20 Mars 1845. j. c.